

EH FRAUD COVER

Que faire en cas
de sinistre ?

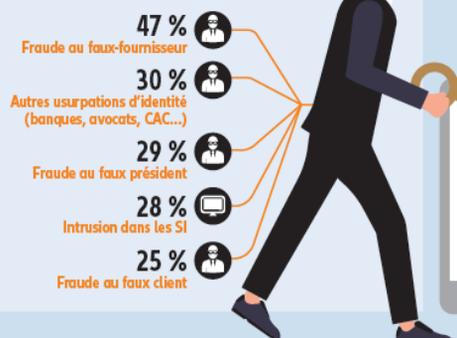
JUIN 2019



Dès la découverte d'une fraude, d'un cybervol ou d'une malveillance informatique, en application de l'article 4 de vos Conditions Générales, nous vous demandons de bien vouloir, notamment :

- déclarer le sinistre dans les plus brefs délais et au maximum dans les 15 jours suivant sa découverte,
- prendre immédiatement les mesures de précaution afin de contenir et faire cesser le sinistre,
- engager les procédures légales d'opposition éventuellement nécessaires,
- porter plainte auprès des autorités compétentes et transmettre à l'Assureur une copie du dépôt de plainte et de toutes les pièces relatives au dossier.

TOP 5 DES TENTATIVES DE FRAUDES



PAR COURRIER

Euler Hermes France
Pôle d'Expertise Contractuelle et Spécialités
1 Place des saisons
92048 Paris La Défense cedex

PAR EMAIL

ehfraudcover.sinistres@eulerhermes.com